

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE de L'ASL DU PARC DE TEMPLEMARS DU 29 AVRIL

Membres du bureau :

- Bertrand ROGER Président
- Patrick LORIDAN Secrétaire adjoint
- Olivier MAHIEU Secrétaire
- Laurent LERICHE Trésorier
- David DOUTRELON
- Sébastien DELANGHE
- Stéphane DEWIDHEM
- Jean-Philippe BRILLOIS
- Jean-Pierre MENU

Information préalable :

David DOUTRELON déménage et quitte le Parc d'Activités de Templemars, aussi il nous a informé qu'il se retire du bureau.

Ordre du jour :

- 1) Rapport financier et quitus au trésorier.
- 2) Rapport d'activités et quitus au président.
- 3) Mise en œuvre du site internet
- 4) Consultation sur les cotisations 2020 et l'appel à cotisation 2021.
- 5) Planning de recouvrement

Bertrand ROGER déclare, l'AG ordinaire 2020 de l'ASL du Parc de Templemars ouverte.
Olivier MAHIEU intervient sur l'atteinte du quorum 60 % pour 28 participants

1) Rapport financier et quitus au trésorier :

Laurent Leriche nous informe à propos :

Des encours de cotisations
Du bilan financier de l'année et les principaux postes de dépenses

Les encours de cotisations :

Les dépenses annuelles pour l'année 2020 ont représenté 20 286.25€, principalement sur le poste de gardiennage

Les frais consécutifs à la présence des gens du voyage (gardiennage, frais d'huissiers, frais d'avocat...) pour un montant de 16 873.13€

Les autres frais de gestion et d'exploitation (assurance, contrat d'entretien, frais postaux...), s'élèvent à 3 413.12€

1ère résolution : donnez-vous quitus au trésorier de la gestion des comptes 2020 ?

Nous procédons au vote :

Avis favorable : 28

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Soit 100 % résolution adoptée.

2) Rapport d'activité et quitus au président :

Le Syndicat s'est réuni en plénière le 3 novembre 2020 et le 22 mars dernier.
L'ASL s'est réunie en Assemblée Exceptionnelle le 22 septembre 2020.

Information concernant les occupations illégales des gens du voyage sur le Parc d'Activités :

Sur les années 2012 et 2013 près d'une vingtaine d'occupations illégales avaient été enregistrées,
en 2014 : 4 ; en 2015 : 3, en 2016 :5, en 2017 : 2

En 2018 et 2019 : 0.

En 2020 : nous avons eu à déplorer deux occupations en juin et juillet-août, Place Gutenberg.

A la suite des occupations illégales de l'été dernier il a été décidé à l'unanimité, lors de l'Assemblée Exceptionnelle du 22 septembre 2020, de procéder aux travaux d'enrochement de la Place Gutenberg afin d'en empêcher l'accès des zones enherbées.

Les pouvoirs publics en ont été informés (Mairie de Templemars qui était représentée par monsieur le Maire, Pierre-Henry DESMETTRE lors de l'assemblée et qui y était favorable, la MEL et la Préfecture).

Les travaux ont été effectués fin octobre 2020. Nous n'avons eu à déplorer aucune occupation depuis.

Réunion avec la MEL :

Réunion des 10 avril et 24 mai 2019 :

Avec messieurs Wallot, Mahieu, Leriche et Roger puis Baillot, Casthelain, Mahieu, Leriche et Roger, absente excusée : France Dorémus.

Voirie et trottoirs de la route d'Ennetières :

L'activité de la société Holcim a considérablement contribué à dégrader la voirie, provoquant des nids de poule profonds et dangereux, pouvant engager la responsabilité de la MEL en cas d'accident ou de dégradation de véhicule.

Olivier s'est rapproché de la société Holcim pour vérifier s'il n'y a pas une fenêtre de tir, à un moment ou à un autre, en période de pont, de manière que la MEL puisse intervenir en urgence et procéder aux réparations.

Monsieur Wallot nous précise à ce sujet qu'il y a nécessité à ce que la voirie soit parfaitement sèche pour pouvoir intervenir dans de bonnes conditions et que les réparations tiennent un minimum de temps, dans la perspective de travaux plus pérennes (intervention Eurovia).

Par ailleurs la société Holcim s'est engagée à réparer les dégâts occasionnés sur les bandes enherbées, liés au stationnement sauvage des camions-toupie, ainsi que le candélabre qui avait été plié pendant une période de surcroît d'activité.

Trottoirs :

Certains trottoirs font l'objet d'une rupture de charge, obligeant les piétons à emprunter la voirie.

Une étude est à faire pour envisager d'y remédier et en assurer la continuité.

Des réparations seront à opérer, notamment sur la rue de l'Épinoi, où certains tronçons sont défoncés et présentent par endroit un caractère de dangerosité prononcé (notamment au niveau des regards d'eau pluviale, qui devront d'ailleurs être remplacés).

Le problème de stationnement sur les trottoirs demeure. Ce qui présente deux inconvénients :

L'insécurité des piétons,

La dégradation des trottoirs qui ne sont absolument pas conçus pour recevoir des PL.

Il conviendrait :

De procéder à la mise en place de bordures ou d'obstacles interdisant le stationnement,

De mettre en place des panneaux d'interdiction de stationnement.

Passages piétons :

Le seul passage piéton existant est situé entre Castorama et les Etablissements STB, installé il y a 5 ou 6 ans.

Il conviendrait de faire une étude afin de déterminer précisément les emplacements à pourvoir (particulièrement à proximité des arrêts de bus).

Coussins berlinois :

Les coussins berlinois ne sont pas homogènes.

ni dans leurs dimensions (certains ne sont pas aux normes : > à 10cm de hauteur, les traces de carter sur le dessus en témoignent).

ni dans leur composition (résine, macadam ou béton), particulièrement les coussins en béton qui ne réagissent pas de la même façon à la dilatation en cas de fortes chaleurs ou de températures très basses, et à l'occasion desquelles des blocs de béton se détachent des coussins. Ce qui, là encore, peut être dangereux (et à tout le moins abiment pneus et suspensions).

Les 2 coussins berlinois qui sont à l'entrée/sortie du Parc, aux abords du rond-point sont inutiles : Celui qui se trouve à l'entrée du Parc contraint les véhicules à ralentir dès qu'ils sortent du rond-point, provoquant des ralentissements et des embouteillages qui remontent jusqu'au rond-point rendant la circulation difficile.

Celui qui se trouve à la sortie du Parc : en effet les véhicules ralentissent naturellement aux abords du rond-point, sans qu'il y ait nécessité à mettre un coussin berlinois.

Enfin certains coussins ne disposent pas de bordures centrales, autorisant les véhicules à passer au milieu, les rendant pour certains inopérants.

Quant à ceux qui disposent de bordures, il n'y a plus de plots de signalisation qui les identifient et les matérialisent spécialement la nuit, les rendant là aussi dangereux.

Pistes cyclables :

Une piste cyclable existe bien entre Vendeville et Templemars.

Un projet de piste cyclable entre Seclin et Templemars était à l'étude. Quid de ce projet ?

Au demeurant, aucune piste n'est matérialisée sur le Parc rendant son usage par les cyclistes particulièrement dangereux, surtout du fait de la cohabitation avec les poids lourds. A telle enseigne que certains usagers du Parc, prêts à venir à vélo, y renoncent à cause de ce dernier tronçon qui n'est pas sécurisé.

La priorité est d'en étudier la faisabilité.

Madame France DOREMUS était intervenue lors de l'assemblée du 12 décembre 2019 expliquant que ces différents objectifs s'inscrivent dans un projet plus global, dont le rétroplanning reste à définir :

Les interventions à effectuer à CT (pour bien, dans l'année), particulièrement sur les aspects présentant un caractère de dangerosité.

Les interventions nécessitant une étude préalable avant toute action (trottoirs, passages piéton, pistes cyclables), à programmer sur 2020/2021.

Madame DOREMUS nous signalait par ailleurs que les 9 Parcs d'activités qui ont fait l'objet de subventions de remise à niveau, ont pu bénéficier de la vidéosurveillance, et que par expérience les Parc qui se sont dotés de tels systèmes ont vu leur nombre de vols et d'incivilités diminuer considérablement.

Nous lui avons dit vouloir nous inscrire dans cette démarche, le sujet avait en effet déjà été abordé il y a quelques temps et nous avons demandé à madame DOREMUS dans quelle mesure la MEL pouvait nous accompagner dans ce domaine. Madame DOREMUS nous avait assuré revenir vers nous à ce sujet.

Malheureusement, malgré plusieurs relances, nous déplorons que madame DOREMUS ne soit jamais revenu vers nous et, force est de constater, qu'aucunes suites n'a été données en 2020 sur aucuns des sujets évoqués plus haut.

2ème résolution : Approuvez-vous le rapport d'activité 2020 du président ?

Nous procédons au vote :

Avis favorable : 28

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Soit 100 % résolution adoptée.

3) Site internet du parc d'activité :

Nous avons tous fait le constat que notre site web est vieillissant et nécessite une refonte complète.

Créé en 2007 en partenariat avec l'agence Prestimedia, il a un caractère purement informatif. Il n'a bénéficié d'aucune évolution en termes de visuel et de fonctionnalités depuis sa création, il n'est ni interactif, ni ergonomique, ni responsive.

Nous nous sommes rapprochés avec Olivier Mahieu de l'école de communication Efficom de Lille en 2019 et 2020 qui nous a permis d'établir précisément le cahier des charges

Désormais, il s'adressera à la fois aux usagers du Parc, aux propriétaires et aux locataires et aux institutionnels.

Il comportera entre autres :

Une rubrique concernant les accès et les moyens de transports,

Une partie informative à propos des sociétés qui occupent le Parc,

Un espace réservé aux adhérents (propriétaires et locataires) qui leur permettra d'accéder aux comptes-rendus des AG, de gérer leurs cotisations (avec une option virements/paiements en ligne), ainsi que les modalités pratiques concernant la signalétique,

D'accéder aux coordonnées des membres du Syndicat.

Par ailleurs, nous nous sommes rapprochés d'une société qui a procédé à un shooting photos (aériennes et de plain-pied).

Raphaël LECERF a construit l'architecture du site.

La société FLOW44, nous accompagne sur les mentions légales et la rédaction juridique du site, sur l'audit de la sécurité du site, sur la gestion du projet et son ouverture.

3ème résolution : Approuvez-vous la mise en œuvre du site internet ?

Nous procédons au vote :

Avis favorable : 19

Avis défavorable : 5

Abstention : 4

Soit 90 % résolution adoptée.

4) Information et concertation à propos des cotisations 2020 et appel à cotisations 2021

A ce jour, la presque totalité des cotisations a été acquittée sans aucune exception.

Pour l'année 2021, nous restons sur les mêmes modalités de calcul que les années précédente (sauf 2020), à savoir :

Seuls les propriétaires cotisent, chargent à eux de répercuter la facture, ou pas, aux locataires.

La cotisation est composée d'une partie fixe, et d'une partie variable liée à la surface occupée par les bâtiments

La répartition entre la partie fixe et la partie variable est la suivante :

200€ de fixe par propriétaire et par an

Et pour la partie variable 0,02 € /m²

4ème résolution : Approuvez-vous le calcul des cotisations pour 2021 ?

Nous procédons au vote :

Avis favorable : 28

Avis défavorable : 0

Abstention : 1

Soit 99 % résolution adoptée.

5) Planning de recouvrement

L'appel à cotisation pour l'exercice 2021 se fera à partir du 1er mai.

En cas de non-règlement au 30 juin, un recommandé sera envoyé reprenant le montant de la cotisation, majoré de 40€ de frais de gestion.

Au 30 septembre il sera procédé à une mise en demeure par voie d'huissier correspondant à la cotisation + 40€ + 40€ de frais d'huissier.

Au 1er novembre l'huissier procédera au recouvrement de la créance, soit : montant précédent, majoré de 20% du montant de la cotisation.

5ème résolution : Approuvez-vous le planning de recouvrement pour l'exercice 2021 ?

Nous procédons au vote :

Avis favorable : 28

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Soit 100 % résolution adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée générale est clôturée.

Le Secrétaire
OLIVIER MAHIEU

Le Président
BERTRAND ROGER